

## Participation aux audiences publiques en environnement (BAPE)

### Les contenants et sacs en plastique

Il n'y a pas une semaine qui passe sans qu'on ne voie arriver sur le marché de nouveaux produits d'emballages faits de plastiques toujours plus attrayants et colorés les uns que les autres. On doit constamment s'informer, se rajuster et faire des recherches afin de pouvoir se tenir à jour. D'autant plus parce qu'on voit sans cesse apparaître des plastiques qui portent la mention recyclable avec le numéro 5 entouré d'un triangle alors que ces plastiques ont plutôt l'apparence de ceux qui ne sont pas recyclables. Les différentes catégories de plastiques font en sorte qu'il est devenu extrêmement difficile de les identifier correctement et de les classer, qu'ils soient recyclables ou non.

### Aucune mention ne dit que c'est recyclable

Très souvent, beaucoup d'emballages plastiques recyclables ne portent aucune mention "recyclable", ni "triangle", ni "numéro", ce qui induit la plupart des citoyens en erreur. Par exemple : il n'y a aucune mention "recyclable" sur les sacs de terre à jardin, les sacs de carottes, de céleri, de panais et bien d'autres qui sont pourtant identiques aux sacs à pain et aux sacs à lait qui eux sont pourtant recyclables. Il est mentionné sur les sacs de pommes-de-terre que ceux-ci sont recyclables à 100% sans qu'aucun numéro ne soit inscrit alors qu'ils ont plusieurs critères pour ne pas être recyclables.

### Et la liste des emballages faits de plastique s'allonge toujours plus

Un autre exemple de sacs et sachets qui causent problème : les sachets refermables qui se tiennent debout et qui sont faits de plastique rigide. Ce sont les sacs de fruits congelés, les sacs de terreau spécialisé pour empotage, les sachets de purées, de sauces et de beaucoup d'autres produits alimentaires. Ces types d'emballages de conception complexe nous envahissent de plus en plus alors qu'ils se recyclent difficilement ou ne sont tout simplement pas recyclables à cause de leurs formes et de leurs couleurs mais aussi à cause des matières qui composent leur plastique. Comment peut-on encore créer et utiliser de tels emballages quand on sait pertinemment qu'ils sont rejetés par les centres de tri et se retrouvent dans les sites d'enfouissement?

### Le plastique se retrouve partout

L'industrie de l'emballage et du plastique s'ajuste et cherche constamment à nous séduire en nous proposant des nouveaux produits toujours plus attrayants. Une nouvelle vague de contenants plastiques recouverts d'une mince pellicule aux multiples dessins et couleurs nous a envahis depuis un bon moment. Pourquoi fabriquer de tels contenants s'ils ne sont pas recyclables juste parce qu'une mince couche de plastique coloré les recouvre? Il est irréaliste de penser que les citoyens prendront le temps de retirer cette fine membrane multicolore qui cause problème avant de mettre leurs contenants au bac de recyclage. On voit très bien le manque de volonté de l'industrie du plastique qui cherche constamment à tromper les consommateurs et à compliquer le recyclage de leurs produits jusqu'à le rendre même impossible une fois ces plastiques acheminés aux centres de tri. Pourquoi fabriquer et mettre en marché tous ces plastiques aux multiples couleurs qui sont composés de différentes matières les rendant impossibles à recycler? Surtout que ceux-ci ne répondent pas aux critères pour être traités et recyclés.

## **Tous les plastiques, le polystyrène et les autres portant le numéro 6**

Il y a une très grande confusion en ce qui concerne les barquettes et les blocs d'emballage faits de polystyrène et tous les autres plastiques numéro 6. Faut-il interdire ces contenants et plastiques numéro 6, pourquoi ne pas instaurer une politique universelle permettant à tous les citoyens du Québec de les déposer dans le bac de recyclage puisque c'est ce que fait 80% de la population?

Tous les plastiques doivent être clairement identifiés, reconnaissables et facilement repérables par la majorité des citoyens qui font des efforts hors du commun pour bien recycler. Ce n'est vraiment pas le cas présentement et ça ne va pas en s'améliorant avec tous les nouveaux produits et emballages qui nous envahissent tous les jours, semaines après semaines.

Il faut absolument que les grandes multinationales de l'alimentation et de l'emballage soient soumises à des politiques environnementales et des règles sévères afin de mettre fin à cette catastrophe écologique que sont devenus les plastiques, qu'ils soient recyclables ou non.

Il faut que ces compagnies aient l'obligation d'être accompagnées par des experts environnementalistes qui ont comme mission de leur donner des directives strictes à suivre afin qu'elles modifient leurs façons de créer et produire des emballages. Que ces fabricants soient forcés de se plier à des règles sévères qui doivent respecter des normes strictes et durables afin de réduire les déchets et trouver des alternatives aux plastiques issus de l'industrie pétrolière.

Le moindre mal serait de créer des postes d'inspecteurs afin de vérifier et d'obliger que chaque produit fabriqué de plastique soit identifié avec un numéro qui corresponde au réel produit, ce qui pour le moment ne semble vraiment pas être le cas.

Il faudrait aussi créer des postes de conseillers experts en produits d'emballage qui proviennent du milieu environnemental. Recyc-Québec est la référence et celui qui est le mieux placé pour connaître et comprendre les difficultés que rencontre la collecte et le recyclage des matières résiduelles.

Le mandat que pourrait obtenir Recyc-Québec serait celui d'orienter et d'accompagner l'industrie de l'emballage vers des pratiques plus responsables afin qu'elles adoptent un plan d'élimination de tous les plastiques non recyclables et de toutes les autres matières trop souvent difficiles à identifier et classer qu'on impose à outrance à l'ensemble des consommateurs.

### **Des barquettes recyclables ou compostables?**

Pourquoi toujours améliorer si c'est pour constamment ajouter de la confusion. Exemple : les nouvelles barquettes qui ont fait récemment leur apparition et qui semblent être conçues de matières végétales. Sur certaines il est mentionné qu'elles sont "compostables" et "recyclables" alors que sur d'autres, pourtant identiques, il est mentionné qu'elles sont "seulement compostables." Si elles sont identiques pourquoi sont-elles tantôt "compostables et recyclables" et tantôt "seulement compostables"? Si elles ne sont que "compostables" cela signifie qu'elles sont faites d'une matière qui n'est pas recyclable.

Dans le cas de ces barquettes il ne faudrait pas qu'il y ait deux options inscrites sur l'emballage. C'est induire les gens en erreur et faire en sorte que le compost autant que le recyclage se retrouvent contaminés avec des matières qui ne se retrouvent pas au bon endroit.

Ces barquettes qu'on dit "compostables" étant utilisées pour des produits alimentaires, il est évident qu'elles seront souillées après utilisation ce qui fait d'elles des matières vouées uniquement à être compostées. Déjà parce qu'une bonne part de la population n'arrive pas à s'y retrouver, est-ce que les directives ne pourraient pas être plus claires et surtout plus cohérentes afin qu'elles facilitent une meilleure compréhension de la part de monsieur et madame tout le monde qui ne possèdent aucune notion environnementale ni formation en science de l'écologie. Même nous qui passons un temps fou à nous renseigner pour tenter de bien comprendre et mettre les matières dans les bons bacs, on n'y arrive tout simplement pas.

### **Le compostage à grande échelle et pour tous**

Dans un avenir rapproché le compostage sera offert à grande échelle et à la totalité des citoyens. Il va donc falloir être clair et précis pour que ce soit bien compris de tous. Il n'y aura pas de place à l'ambiguïté et la confusion. Les papiers, gobelets, cartons souillés, ustensiles et autres qui seront faits de matières végétales compostables ne pourront plus être déposés dans le bac de recyclage. Ces produits qu'on fabriquera de matières végétales devront absolument se démarquer de par leur apparence afin de pouvoir clairement être différenciés et identifiés. Ils devront être facilement reconnaissables et repérables à travers tous les autres produits plastifiés d'apparence similaire. Ceci devrait faire en sorte qu'ils se retrouvent dans le bac de compostage plutôt qu'au bac à ordures et au recyclage. Exemple : tous les gobelets à café que la plupart des gens déposent au recyclage et parfois même au compostage, parce qu'ils les croient faits de carton alors qu'ils sont faits de "carton plastifié," n'ont de place que dans la poubelle à ordures ménagères. Comment ferons-nous pour nous y retrouver? C'est maintenant qu'il faut y penser.

Luc Forest

Sous-comité de gestion des matières résiduelles,

Coop Mile End,

Montréal